

**Réunion des points focaux de l'Europe de l'ouest, élargie aux Pays limitrophes  
(Paris, 23 – 24 octobre 2006)**

**Relevé des débats**

Ce séminaire avait pour objectif un échange de vues et d'idées entre les points focaux des Etats d'Europe de l'Ouest sur les suites du rapport périodique et les décisions prises par le 30<sup>e</sup> Comité du patrimoine mondial à Vilnius. Il a permis aussi un partage d'expériences en matière de suivi de la Convention du patrimoine mondial dans chaque pays. L'Italie, l'Espagne, la Hongrie et la Norvège avaient également été invitées, la présence des autres parties de l'Europe nous paraissant absolument nécessaire à la réflexion.

**Suites et perspectives du rapport périodique**

• **Modifications demandées par les Etats concernant les sites inscrits et calendrier du Centre du patrimoine mondial**

Selon la décision du Comité du patrimoine mondial de Vilnius, les années 2007 et 2008 seront des années de « réflexion », avant le lancement du nouveau cycle.

Le calendrier des *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* a été à nouveau soumis aux Etats parties. Le Centre du patrimoine mondial souhaitait connaître quelles demandes de changements les Etats prévoyaient de soumettre au Comité du patrimoine mondial en 2007 et 2008. Des premières réponses ont été données:

- Changements de limites (zones centrales): La France est le seul Etat à avoir déjà soumis ses demandes dans le cadre du rapport périodique et par courrier officiel. Pour les autres Etats, certains souhaitent en proposer mais ont besoin d'un délai plus long et ne sont donc pas prêts à déposer des demandes officielles au Centre du PM avant février 2007.
- Modification ou création de zones tampon: Le calendrier étant le même que pour les changements de limites, les Etats présents à l'exception de la France qui a déjà fait la demande pour l'institution de 17 zones tampons, souhaitent, pour certains, faire des propositions mais ont, là encore, besoin de davantage de temps. L'Allemagne travaille actuellement sur ce sujet et présentera peut-être ses propositions avant février 2007.
- Révision des déclarations de valeur: Le processus de révision des déclarations de valeur conduit en Amérique du Nord et au Canada (soumission des nouvelles déclarations de valeur et évaluation de la part d'ICOMOS, avant soumission au Comité du PM) a été rappelé. Le même processus devrait s'appliquer aux Etats de l'Europe.  
Le calendrier n'est pas encore fixé.

• **Mise en œuvre du Plan d'action général**

Le Plan d'action général a été présenté aux participants par le Centre du patrimoine mondial. Les Etats travaillent déjà sur plusieurs aspects de ce plan. Le Centre du patrimoine mondial leur demande de fournir une note en réponse au courrier qui leur a été adressé. Ces

informations seront la base de la communication qui sera faite au Comité du PM en Nouvelle Zélande au sujet de la mise en œuvre du plan d'action de l'Europe.

Plusieurs points du Plan d'action ont été abordés au cours du séminaire :

➤ Listes Indicatives et nouvelles propositions d'inscription (Obj. stratégique 1) :

Un débat très large a eu lieu à ce sujet. Dans tous les pays un gros travail pour l'établissement ou la révision des Listes Indicatives est en cours.

La volonté de travail en commun sur cette thématique a été exprimée et témoigne d'une nécessité forte. L'objectif n'est pas tant une harmonisation des Listes – certainement difficile –, qu'une réflexion et un travail communs.

L'expérience d'une première mise en commun des Listes Indicatives par différents Etats entre 1983 et 1985 a été présentée par ICOMOS International. Les comptes-rendus de ces réunions seront mis à disposition par ICOMOS. La dernière étude d'ICOMOS sur la crédibilité de la Liste, *Comblant les lacunes*, a été présentée au Comité en 2004. Cette étude est accessible en ligne.

A l'issue de la réunion plusieurs propositions importantes peuvent être retenues :

- Les Listes Indicatives devraient être analysées et évaluées par ICOMOS et IUCN avant d'être soumises au Comité. Au moins une analyse pointue sur la Valeur Universelle Exceptionnelle à ce stade initial de la démarche, permettrait de garantir la valeur des biens des Listes Indicatives, empêcherait l'élaboration de dossiers non viables et réduirait la pression politique au niveau national. Les participants sont d'accord avec cette proposition et les Pays Bas, qui en sont les initiateurs, soumettront la demande au Comité du patrimoine mondial.
- Une démarche d'étude commune sur les Listes Indicatives est souhaitée par les Etats. Une requête officielle devrait être soumise au Centre du patrimoine mondial ou à ICOMOS pour soutenir et diriger les Etats dans leur démarche. Certains pays sentent la nécessité de recevoir une demande de l'extérieur (CPM, ICOMOS) pour renforcer les processus à l'échelon national.
- La création est souhaitée d'un site Internet (forum restreint) pour partager les données concernant les sites du PM, ainsi que des études plus pointues sur des sujets d'intérêt commun.
- Une réflexion commune sur des nouveaux types de dossiers et le développement de thématiques transfrontalières et européennes semble essentielle. Cela permettrait de trouver un nouveau souffle à la notion de valeur universelle, d'éviter les redondances dans les types patrimoniaux présents sur les Listes indicatives des Etats. La prochaine réunion ouest-européenne sera réservée à ce sujet.

La réflexion sur les Listes indicatives concerne directement la question des nouvelles propositions d'inscription. Le rééquilibrage de la Liste du patrimoine mondial est pris en compte dans la constitution des (nouvelles) Listes Indicatives.

A ce propos, l'Italie propose qu'en termes de quotas, les sites mixtes puissent être considérés tantôt comme biens culturels tantôt comme biens naturels ; cela d'autant plus que les Etats ouest-européens possèdent peu de sites naturels susceptibles d'être inscrits.

➤ Crédibilité des données de base de chaque bien, publication et stockage des données (Obj. Stratégique 2)

Le Centre du patrimoine a souligné combien le RP avait permis une collecte importante de données qui constituent une des plus importantes bases de données sur le patrimoine. Cette collecte est d'autant plus importante vu le manque de mémoire institutionnelle.

Le Centre du patrimoine mondial souhaite rassembler dans un système unique les différentes bases de données qu'il possède et qui sont encore indépendantes. En ce qui concerne les données du rapport périodique le Centre souhaite avoir l'avis des Etats concernant la diffusion des données au grand public et le partage avec d'autres institutions.

Concernant le Rapport périodique, les Etats ont soulevé la question de la fiabilité des données, du droit de propriété intellectuelle, de la validation par les gestionnaires de site. Ils ont évoqué aussi la légitimité de la publication sur Internet des dossiers de nomination eux-mêmes. La France et l'Allemagne ont exprimé un ferme désaccord sur la question d'un accès grand public aux rapports périodiques in extenso. En revanche, les participants sont d'accord pour que l'accès aux rapports périodiques Europe soit accessible aux points focaux et aux gestionnaires de sites. Concernant la publication des fiches de synthèse, approuvée par tous, il est rappelé qu'une réponse écrite doit parvenir au Centre rapidement.

Le CPM a rappelé qu'une importante documentation de base était déjà accessible sur le site du Centre pour les Etats parties.

➤ Conservation et gestion (Obj. Stratégique 2)

Le cadre législatif et institutionnel, s'il est satisfaisant dans tous les Etats présents pour la conservation des monuments, n'est pas toujours adapté, selon les pays, pour gérer les grands territoires, les paysages culturels, les centres urbains.

La question de la gestion et des systèmes de gestion a été longuement débattue. Les participants se trouvent d'accord sur la nécessité de disposer d'outils méthodologiques d'aide à la gestion et la planification.

A souligner, l'expérience de l'Allemagne qui prépare actuellement un manuel de gestion avec un recueil de bonnes pratiques et celle de l'Italie, qui a développé un outil méthodologique à partir de l'expérience anglo-saxonne en l'adaptant à la réalité italienne. Les participants sont d'accord sur la nécessité d'échanger ce type d'expérience, peut-être à travers le réseau des points focaux.

➤ Formation et renforcement des capacités (Obj. Stratégique 3)

Les Etats n'ont pas exprimé de besoins particuliers en termes de formation. Mais il y a une nette demande pour l'échange et le partage d'informations, de pratiques, de connaissance.

➤ Coopération internationale (Obj. Stratégique 3)

Les Etats travaillent déjà dans le champ de la coopération internationale ; il serait intéressant de partager les expériences et de faire converger les initiatives. Le Centre du patrimoine mondial a souligné la nécessité de renforcer les coopérations en Europe même, avec les pays de l'Est et d'identifier au sein des équipes des sites inscrits, les ressources et les capacités dans le but de monter des coopérations internationales et plus particulièrement dans le domaine de la formation.

**Quelle politique de suivi de la Convention du patrimoine mondial dans les Pays ?** Il n'existe généralement pas de politique spécifique, en termes de dispositifs juridiques, administratifs ou financiers, concernant le Patrimoine mondial. A l'exception de la Suisse et de l'Italie. En Suisse l'Etat accorde une attention particulière aux sites du patrimoine mondial en termes budgétaires. L'Italie est le seul des Pays présents à avoir introduit une spécificité Patrimoine mondial dans son dispositif législatif sur le patrimoine.

**Une dernière remarque :**

Le découpage en sous-régions semble ne pas convenir aux Pays réunis à Paris. Aucune solution pour un nouveau découpage n'a été proposée, en sachant que le découpage politique (Pays membres UE et pays non-membres) ne semble pas approprié. Les participants concordent néanmoins sur la nécessité de revoir les sous-régions et de les réorganiser sur la base de critères historiques / politiques. D'une façon générale, le sous-groupe *Europe de l'Ouest* semble trop restreint pour optimiser les échanges.

<b>Relevé des décisions et calendrier de travail</b>
--

Les Etats de la sous-région Europe de l'Ouest présents à la réunion :

1. demandent au Centre du patrimoine mondial de prendre note de leur accord pour :
  - mettre les données du rapport périodique à disposition des points focaux ;
  - partager ces données avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.
2. sollicitent ICOMOS pour développer une étude comparative sur les Listes Indicatives en Europe.
3. s'engagent à fournir, avant février 2007, un rapport au Centre du patrimoine mondial sur la mise en oeuvre du Plan d'action dans leur Pays.
4. s'engagent à fournir, avant février 2007, une note (5 pages maximum) aux autres points focaux, sur leur propre Liste Indicative. Ils y indiqueront :
  - a) Comment leur Liste Indicative a-t-elle été créée ? Quelle méthodologie a été utilisée ?
  - b) Quels sont les priorités identifiées pour les prochaines inscriptions dans le Pays ?
  - c) Quelles thématiques communes pour de futurs dossiers peuvent être identifiées ? Sur quels thèmes les Pays sont-ils prêts à travailler ?La France s'engage à collecter et faire circuler ces documents, qui seront également transmis aux points focaux des autres sous-régions.
5. organiseront une nouvelle réunion en avril / mai 2007 pour poursuivre le travail sur les Listes Indicatives. Le lieu de cette réunion reste à fixer<sup>1</sup>.

Isabelle Longuet, déc 06

---

<sup>1</sup> L'Autriche a proposé depuis lors de l'accueillir au début du mois de mai 2007